

FORMATION PROFESSIONNELLE INSTITUT DU DROIT ÉQUIN

(déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 74.87.01052.87 auprès du Préfet de Région
du Limousin)

ACTUALITÉS JURIDIQUES EN DROIT ÉQUIN

Date et Horaires : Le vendredi 02 juillet 2010 de 10h00-12h30 à 14h00-17h30

Lieu : PARIS - 20, bd. de Latour Maubourg (salle du RDC) 75007.

Programme prévisionnel :

Accueil et introduction : 10h00

1- Actualité : Droit social (10h15 à 11h00)

Licenciement, rupture conventionnelle...

Mary-Daphné FISHELSON, avocat à la Cour.

2- Actualité : Réglementation vétérinaire et exercice illégal (de 11h00 à 11h45)

Docteur Michel MARTIN SISTERON, vétérinaire, membre du Conseil supérieur de l'ordre des vétérinaires et responsable juridique de l'Association vétérinaire équine française.

3- Actualité : Vente (de 11h45 à 12h30)

Blanche de GRANVILLIERS, avocat à la Cour.

PAUSE DÉJEUNER*

4- Actualité : Droit des contrats (de 14h00 à 16h00)

Dépôt et exploitation : *Bruno CHAIN/Lauren SIGLER, avocats à la Cour*

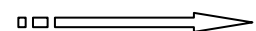
5- Actualité : Statut juridique du cheval (de 16h15 à 17h30)

Proposition loi faisant passer le cheval en animal de compagnie

Xavier BACQUET, avocat à la Cour.

Pot de l'amitié.

- Possibilité de commander des plateaux repas pour déjeuner sur place (coût 25 € supplémentaire, en plus de l'inscription).



VALIDATION DE 6H00 de formation continue obligatoire pour les avocats

Nombre de places disponibles : 30.

Les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre chronologique de réception des contrats de formation professionnelle dûment remplis et retournés à l'IDE.

Tarif : 130 € à régler par chèque à l'ordre de l'IDE au moment de votre inscription (encaissement après le déroulement de la journée de formation) et à retourner à l'IDE à l'adresse suivante : CDES - 13, rue de Genève 87100 LIMOGES.
Le règlement ne sera encaissé qu'après le déroulement de la formation.
+ 25 € par plateau repas pour les personnes intéressées.

Rétractation : Dès signature du contrat de formation professionnelle - qui vous sera adressé par courrier dès réception de votre bulletin d'inscription - vous disposerez d'un délai de réflexion de 10 jours pour vous rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception. Conformément à l'article L 6353-4 du Code du travail et après un délai de rétractation mentionné ci-dessus, le paiement du solde de la formation s'effectuera suite au déroulement de l'action de formation.

Date limite d'inscription : Le lundi 21 juin 2010.

Validation de la formation : Une attestation de présence ainsi qu'un compte-rendu (récapitulatif des interventions illustrées par des documents : jurisprudence, doctrine et/ou texte de loi) vous seront remis dès la fin du stage de formation afin que puissiez faire valider vos heures de formation professionnelle auprès des institutions compétentes.

Information utiles :

- Lieu de la formation : 20, rue de Latour Maubourg 75007 PARIS
- Métro/RER : Ligne 13 / 8 / RER C : Station Invalides. Ligne 8 : Station Latour Maubourg.
- Parking : VINCI Park - 35 r Fabert 75007 PARIS - Tel :0.810.01.75.75.
- Il n'y a pas de parking sur le lieu de la formation.
- Nombreux restaurants alentours